



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
FRANCHE-COMTÉ



# CONTACT

## BULLETIN D'INFORMATION

MARS 2008  
NUMERO 3

Dans ce numéro

Les modalités des élections	1
Les pages jaunes	2
Les réponses sur le Code de déontologie	2

Chères consoeurs, Chers confrères,

Comme nous l'avons annoncé dans notre bulletin précédent, voici déjà le temps des élections du conseil régional. Vous trouverez, ci-dessous, les modalités pour rejoindre notre équipe ou les conditions de vote.

Nous espérons votre mobilisation massive cette fois encore afin de garantir l'évolution de notre profession, le respect du code de déontologie et une bonne confraternité entre tous .

*Valérie BAILLEUL, Présidente*

## Modalités des élections

**Pour la région Franche-Comté, vous êtes invités à élire 2 conseillers régionaux titulaires et 2 conseillers suppléants le 16 mai 2008.**

Vous pouvez vous portez candidat en tant que conseiller :  
Les candidatures (sur papier libre) signées sont à adresser au conseil régional de votre lieu d'exercice avant le 16 avril 2008-18 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au conseil régional contre récépissé à l'adresse suivante :

**Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues**  
Région de Franche-Comté  
16, rue Pasteur  
25000 BESANCON

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Permanences : Les lundi, mardi jeudi et vendredi de :  
8h30 à 12h00

Exceptionnellement le mercredi 16 avril 2008 :  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel.

**Vous pouvez y joindre une profession de foi.** Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'ordre.

Sont éligibles tous les pédicures-podologues enregistrés à la préfecture (liste ADELI) avant le 16 mai 2005, inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de cotisation.

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région avant le 16 mars 2008 et à jour de cotisation.

Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du conseil régional et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 24 mars 2008.

## Les Pages jaunes

Dans l'édition de Belfort, si tous les pédicures-podologues ont fait l'effort d'être en accord avec le Code de déontologie en ce qui concerne les inscriptions dans l'annuaire, nous déplorons la présence d'un encart publicitaire émanant d'une personne qui ne peut prétendre à l'usage du titre de pédicure-podologue.

Ce dossier nous a été adressé par notre confrère, Mr BAUER de Belfort, que nous remercions.

Nous transmettons au Conseil National pour les suites à donner.

## Réponses sur le code de déontologie

### Si le titulaire veut prendre une année sabbatique :

Ce cas particulier est encore à l'étude.

### Les cabinets secondaires :

Dès lors que le professionnel reçoit en consultation des patients de l'extérieur, c'est de l'exercice secondaire. Cela peut être le cas si le professionnel dispose de son propre local dans une maison de retraite et qu'il reçoit des patients non résidents de la maison, il en est de même s'il exerce dans les locaux de l'ADMR en recevant des patients de l'extérieur.

### Qu'est ce qu'un organisme ? :

Même une définition juridique n'est pas très explicite ; C'est une réunion de personnes ayant un but commun, effectuer une action à but politique, social, environnement, industriel, etc. A titre d'exemple, il peut s'agir d'une association. Les maisons de retraites rentrent dans ce cadre.

*Ps : nous rappelons à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait ( 38 professionnels) qu'il est indispensable de nous retourner le coupon d'attestation de prise de connaissance qui accompagnait le code de déontologie .*

**Editeur :** Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Franche-Comté  
16, rue Pasteur 25000 Besançon  
T. 03 81 83 20 27 F. 03 81 88 27 56  
[contact@franche-comte.cropp.fr](mailto:contact@franche-comte.cropp.fr)

**Directeur de publication :** Valérie BAILLEUL

**Rédactrice en chef :** Jeannine PIQUARD

**Comité éditorial :** Valérie BAILLEUL  
Philippe LAURENT , Emilie LANDIOT COLLARDEY  
Emmanuelle DEVRED

**Tirage :** 160 exemplaires  
**ISSN :** 1959-2612

### NOUS CONTACTER

**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES  
PEDICURES PODOLOGUES  
DE FRANCHE-COMTE**

**16, RUE PASTEUR 25000 BESANCON**

**Tel : 03 81 83 20 27 - Fax 03 81 88 27 56**

[contact@franche-comte.cropp.fr](mailto:contact@franche-comte.cropp.fr)

**PERMANENCE**

**Lundi : 09h00 – 11h30**

**Mardi : 09h00 – 11h30 – 14h00 – 18h00**

**Jeudi : 09h00 – 11h30**

**Vendredi : 09h00 - 11h30**

*La secrétaire  
Jeannine PIQUARD  
est votre interlocutrice  
priviligée aux jours et heures  
indiqués ci- dessus.*